

Initiatives ministérielles

Il ne sera jamais trop tôt pour le faire. Il est très important de ne pas tarder. Les agriculteurs commencent à être très actifs et ils se plaignent beaucoup plus qu'avant du fait que la Commission canadienne du blé soit là pour le bon plaisir du gouvernement fédéral au lieu d'être au service des agriculteurs.

C'est ce que l'on dit dans le projet de loi sur la Commission canadienne du blé et les agriculteurs commencent à prendre conscience du fait qu'elle ne travaille pas pour eux comme ils le voudraient; la solution, c'est d'élire un conseil d'administration.

Quand on me demande quelles sont les chances des agriculteurs d'arriver bientôt à remplacer les commissaires nommés par le gouvernement par un conseil d'administration élu, je réponds que c'est peu probable, à en juger d'après la façon dont le gouvernement se comporte et d'après le manque total de respect qu'il manifeste à l'égard de la démocratie.

Je vais vous citer quelques exemples qui me poussent à faire cette affirmation. On peut commencer par le projet de loi sur les pensions. À propos de ce projet de loi, dont nous avons discuté plus tôt dans la journée, nous avons pu constater que le gouvernement a eu recours à plusieurs moyens de procédure douteux qui prouvent que les libéraux font fi de la démocratie.

• (1905)

Ils ont pris la direction des opérations et ils ont refusé d'entendre le témoignage des simples citoyens sur la teneur de ce projet de loi, d'entendre le témoignage des Canadiens, c'est-à-dire des gens qui payent le régime de pension. C'est inadmissible et c'est antidémocratique.

Le fait que le gouvernement ne nous ait pas avertis de son intention de débattre ce projet de loi article par article après une journée d'audiences seulement n'est pas le genre de changement démocratique qui me porte à croire qu'il est disposé à démocratiser la Commission canadienne du blé.

Malgré les nombreuses lacunes signalées par les témoins, il n'a fallu que 12 petites minutes aux libéraux pour terminer l'étude de cet horrible projet de loi sur les pensions.

Je suppose que ces agissements ne devraient pas m'étonner. Ils me portent à croire en tout cas qu'il y a bien peu de chances que le gouvernement permette la démocratisation de la commission. Il y a toute une série d'autres éléments qui me font penser que c'est fort peu probable.

Voici toute une liste de cas où les libéraux ont utilisé des moyens douteux pour montrer qu'ils ne respectent pas vraiment la démocratie. Il s'agit dans tous les cas d'attribution de temps ou d'imposition de la clôture à la Chambre: pour le projet de loi C-18, suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le 24 mars 1994; le 21 juin 1994, pour le projet de loi C-34, Loi relative à l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon; pour le projet de loi C-33, la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon; pour le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise; pour le projet de loi C-35, la Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; le 22 mars 1995, pour le projet de loi C-77, la Loi sur le maintien des services ferroviaires, à l'étape de la deuxième lecture; pour le projet de loi C-77, à l'étape du rapport; le 5 avril 1995, pour le projet de loi C-68, la Loi sur le contrôle des armes à feu, à la deuxième lecture et pour les amendements motivés des

réformistes visant à scinder le projet de loi; le 26 avril 1995, pour le projet de loi C-76, la Loi d'exécution du budget, à la deuxième lecture; le 5 juin 1995, pour le projet de loi C-76 à l'étape du rapport, etc., etc. C'est ce qui m'incite à douter que le gouvernement permette un jour à la Commission canadienne du blé de se démocratiser et aux agriculteurs d'en prendre le contrôle.

Les pires exemples de recours à ce genre de moyens concernent le projet de loi C-41, la Loi sur la détermination de la peine, en ce qui concerne les crimes haineux, à l'étape du rapport; le projet de loi C-68, la Loi sur le contrôle des armes à feu, à l'étape de la troisième lecture et aujourd'hui, le projet de loi C-85 concernant les pensions de députés, d'abord à l'étape du rapport et de nouveau, attribution d'une période de temps.

Cette ingérence dans la procédure normale qu'il convient de suivre à la Chambre où il y existe des règles qui régissent la durée d'un débat est inadmissible.

Tant que j'y suis, je signalerai quelques autres agissements antidémocratiques dont nous avons été témoins ces derniers temps.

Remontons à la période qui a précédé les dernières élections. Plusieurs candidats libéraux ont été nommés au lieu d'être choisis selon le processus démocratique de mise en candidature, ce qui est inadmissible.

Il y a quelques jours à peine, le premier ministre a menacé les députés de son parti en disant qu'il ne signerait pas leurs documents de mise en candidature s'ils votaient contre les projets de loi d'initiative gouvernementale. Il a dit cela deux fois. Dans un article paru dans le *Globe and Mail*, M. Doug Fisher dit ceci: «Appelez-nous sinon vous aurez des ennuis, a-t-on dit aux députés. Les députés libéraux qui votent contre d'importants projets de loi d'initiative gouvernementale risquent de ne pas avoir l'autorisation de se porter candidats pour le parti aux prochaines élections, a dit samedi le premier ministre Jean Chrétien.»

M. Chrétien a tenu les propos suivants. . .

• (1910)

Le président suppléant (M. Kilger): Selon le Règlement, nous devons nous adresser à un collègue en utilisant le nom de sa circonscription ou de son portefeuille. Même lorsqu'il lit une citation, le député doit sembler prononcer lui-même les mots qui sont lus.

Je demande la coopération des députés afin que les ministres ou le premier ministre soit désignés par le nom de leur portefeuille et non par leur nom.

M. Benoit: Monsieur le Président, la citation est la suivante: «Je signe les documents de nomination lorsqu'il y a une élection. C'est mon privilège et les députés dissidents le savent.» Ces mots ont été prononcés par le premier ministre et font clairement la démonstration d'un manque de respect pour la démocratie. C'est intolérable, et je pense que les libéraux de l'arrière-ban ne l'accepteront pas beaucoup plus longtemps, du moins je l'espère.

Le premier ministre a rabroué trois députés qui ont eu le courage de voter avec leurs électeurs contre le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, à l'extérieur de leur comité. Le président du comité de la justice, qui a décidé, avec raison, que le projet de loi d'exécution du budget allait tout à fait à l'encontre